



الجمعية المغربية للسلامة الصحية للأغذية  
Association Maghrébine de Sécurité Sanitaire des Aliments

ASSEMBLEE GENERALE N°7 du 16/01/2019  
**Rapport moral Pour l'exercice 2017 & 2018**  
(Période allant de AG5 à AG7)

**L'actuelle assemblée générale électorale a été convoquée par le vice-président suite à l'état de crise de l'association.** Cependant elle correspond à la fin du mandat de 3 ans du bureau exécutif (BE) élu en décembre 2015 (voir statut) et ayant pris ses fonctions le 6 janvier 2016. La situation de crise a été décrétée suite au quasi arrêt des activités depuis le second semestre 2017. La crise avait abouti à la démission de la présidente en février 2018 et celle de la Secrétaire Générale en décembre 2018.

Une seule réunion du BE a eu lieu en 2017 (Avril) et une autre réunion en février 2018 ; sachant que dans chacune des réunions quelques membres seulement du BE étaient présents et que la plupart d'entre eux ne répondaient plus aux mails. Pourtant une AG (6) avait été convoquée en mars 2018 ; mais elle n'a pas été formalisée par un PV et les rapports n'ont pas été formellement validés. Les quelques recommandations faites lors de cette réunion n'ont jamais été mises en œuvre.

En fait depuis la 5<sup>ème</sup> AG de mars 2017, une seule action a été menée par l'AMSSA, il s'agit d'une formation intitulée « La durée de vie des aliments, Perspective industrielle pour promouvoir l'innovation et assurer la sécurité sanitaire en agro-alimentaire » qui s'est déroulée les 13-14 Avril 2017 à Tunis (INAT). De même l'activité de sensibilisation des enfants à l'hygiène alimentaire a également été ralentie, notamment arrêt de la collaboration avec l'INC à la fin de l'année scolaire 2016-2017. Seules des activités de représentativité de l'AMSSA ont continué à être assurées dans le cadre de réseaux constitués de la société civile :

- AEFS (Association des experts de Food safety) basée au Maroc et réunissant des experts de plusieurs pays d'Afrique,
- Le groupe Eau (travaille sur le projet de code des eaux),
- Le collectif de la société civile pour la défense du secteur public de la santé,
- Le groupe de travail sur les droits économiques, sociaux et culturels coordonné par l'association Euro-Med,
- La plateforme numérique de l'ARP dédiée à la société civile.

**Au total :**

Suite à l'organisation de la formation d'avril 2017, s'est posé le problème de la nécessité (ou pas) d'avoir **une identité fiscale et donc une comptabilité professionnelle et pérenne** pour une association qui a peu de revenus et dont l'objectif n'est pas lucratif. Ce problème a constitué un point d'interrogation et de trouble. Personne n'était prêt à se consacrer à une gestion lourde de ce que nous avons conçu comme une association scientifique basée sur le volontariat et menée de façon occasionnelle avec l'objectif de diffuser la bonne parole dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments. L'association n'avait pas non plus assez de revenus pour payer les services d'un comptable.